

L'école à la Réunion : enjeux pour le créole et le français

• **Georges Daniel Véronique** *

*Professeur de linguistique française et d'études créoles,
Université de Provence*

Comme les autres départements d'outre-mer créolophones, la Réunion s'interroge, depuis plus de trente ans, sur les relations qui pourraient se nouer entre le créole et le français à l'école. Pendant longtemps,

l'école à la Réunion, comme dans d'autres départements français, a été l'école du français et de la francisation ; le créole en était banni. Axel Gauvin (1977) cite, en annexe de *Du créole opprimé au créole libéré*, une lettre du Vice-recteur de la Réunion qui rappelle, en 1975, que le français est la seule langue en usage à l'école, en faisant référence à un règlement de 1887. Ce temps n'est plus. Depuis vingt ans au moins, des analyses comparatives du créole et du français ainsi que des descriptions du français de la Réunion ont été entreprises dans une perspective didactique (voir, par exemple, Cellier, 1997 et Chaudenson, 2006).

Dans sa thèse, C. Boyer (1990) livre une excellente analyse de la situation linguistique et didactique de l'école maternelle à la Réunion,

Dans cette contribution, sont tout d'abord rappelés les enjeux de l'analyse de la situation sociolinguistique à la Réunion. En effet, la question des langues à l'école ne se pose pas dans les mêmes termes selon que l'on envisage le contact de langues à la Réunion en termes de diglossie ou en termes de continuum. Ensuite, l'on aborde quelques-uns des écueils que rencontre l'école à la Réunion. La situation scolaire réunionnaise est comparée à celle des territoires du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française). Certains aspects d'une proposition curriculaire sont discutés.

travail qui fait pendant à l'analyse de l'enseignement et de l'apprentissage du français au lycée à la Réunion de P. Fioux (thèse soutenue en 1988 et publiée en 1993). C. Boyer dresse un bilan des pratiques linguistiques d'un groupe d'élèves de maternelle et formule des propositions pour l'enseignement du français en prenant en compte le créole à l'école, propositions qui trouvent une forme d'aboutissement dans les travaux mis en œuvre dans cette académie à partir de 1996. En effet, suite à une mission du Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français (CREDIF) à la Réunion en 1995, une recherche-action est entreprise en 1996, qui aboutit, en 2001, à la publication de documents multimédia pour la formation des maîtres à l'accueil bilingue et aux activités

* Université de Provence, UFR LACS,
Département de Linguistique française,
29 Av. Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Georges.Veronique@orange.fr

d'expression orale en créole et en français en maternelle. Il s'agit d'un inventaire de bonnes pratiques proposées comme modèles aux enseignants (Fioux & Marimoutou, 2001).

Le vœu d'une prise en compte du créole à l'école est motivé par des facteurs de différents ordres : le constat d'un échec scolaire important dans l'Académie, l'évolution de la situation linguistique de diglossie français-créole à travers un accès plus important au français, la reconnaissance du créole comme langue régionale, la loi sur les Départements d'outre-mer, l'aménagement des dispositifs d'enseignement qui rendent possible un enseignement du créole et du français, sans oublier une volonté militante dont témoigne, par exemple, Gauvin (1977). Depuis plus d'une dizaine d'années, le chantier du créole et du français à l'école est donc ouvert. Pourtant, selon Chaudenson (2006, 2007), la situation de l'école à la Réunion n'a guère évolué depuis les années 80, en dépit de changements sociolinguistiques et idéologiques patents. L'aménagement de la situation éducative ne lui semble pas avoir beaucoup progressé malgré les volontés proclamées et la création du CAPES "créole" en 2000 ; l'accueil à l'école maternelle en créole étant, à ses yeux, une initiative peu convaincante. Chaudenson appelle de ses vœux une didactique de la convergence entre le français et le créole, sur laquelle on reviendra.

La situation respective du français et du créole à l'école à la Réunion est paradoxale. Au moment même où l'opinion publique est prête à envisager une place pour le créole à l'école (Prudent, 2005) et où la situation sociolinguistique de cette langue dans ses relations avec le français a évolué, la politique éducative hésite sur la place à lui attribuer dans l'enseignement, sur le degré d'adaptation des programmes nationaux à consentir, et sur les objets d'enseignement à construire. La question posée est celle de savoir si le créole doit être un simple adjuvant de l'enseignement du français, une matière à part entière ou un objet pour l'observation réfléchie de la langue et pour l'éveil aux langues. L'enseignement du créole et en créole, à l'oral et à l'écrit, est-il une propédeutique à l'appropriation au français ou celui d'une matière au même titre que le français et les

langues vivantes étrangères ? La proximité lexicale et grammaticale du français et du créole pourrait constituer sans doute un atout didactique.

Dans cette contribution, je me propose, tout d'abord, d'évoquer brièvement la situation sociolinguistique de la Réunion, ses enjeux et ses effets à l'école. Après une brève comparaison avec d'autres situations insulaires au sein de la République française, je tenterai ensuite de formuler une proposition curriculaire.

L'évolution de la situation sociolinguistique de la Réunion

De la diglossie au continuum linguistique

La caractérisation de la situation sociolinguistique de la Réunion est objet de débat. Est-on face à une situation linguistique conflictuelle entre le français et le créole, l'une des langues constituant une variété linguistique haute et prestigieuse et l'autre la variété basse, ou s'inscrit-on dans un continuum de pratiques, dans une matrice linguistique, où cohabitent français, créole et parler bilingue ? Faut-il poser que le français et le créole sont ainsi inter reliés que tout locuteur réunionnais dispose d'une capacité à interagir dans les deux systèmes connexes et à les mélanger ? La co-présence du français et du créole à la Réunion a semblé illustrer parfaitement la notion de diglossie telle qu'elle fut conceptualisée par Ferguson en 1959. À l'instar d'Haïti, citée par Ferguson (1959), la Réunion semblait fournir une parfaite illustration de l'opposition de fonctions et de statuts entre langues apparentées, dotées de ce fait de légitimités sociales différentes. Les premiers travaux de Chaudenson (1974) permettaient de percevoir l'importante variation du créole, symétrique de la variation observable dans le français parlé à la Réunion. Chaudenson & Carayol (1979) ont pensé qu'il serait préférable de décrire la situation réunionnaise en termes d'une succession de variétés, les unes plus proches du pôle créole et les autres plus proches du pôle français. La description de la situation linguistique réunionnaise en termes d'un continuum de variétés linguistiques s'est

alors imposée. Cette analyse a été renforcée par le constat que les deux langues convergeaient en de nombreux points lexicaux – l'essentiel du vocabulaire du créole provient du français – mais également grammaticaux.

Outre l'identification d'un français régional, distinct du français national, marqué par la langue créole, et qui suscite chez ses utilisateurs des phénomènes d'insécurité linguistique, on a pu dresser également le constat de l'émergence de parlars bilingues ou bi-dialectaux. Selon Souprayen-Cavery (2005, p. 99-100), la situation sociolinguistique a évolué de telle sorte que « (...) le français s'est progressivement immiscé dans les foyers et même dans certaines conversations de travail ; le créole, quant à lui, s'est largement répandu à l'école, dans la presse orale et écrite, sur des panneaux publicitaires ». « L'analyse des pratiques langagières fait apparaître qu'en des situations toujours plus diverses, les langues, français et créole, se mélangent » ajoutent Simonin & Wolff (2005, p. 45). La régression de l'usage de la langue créole dans les foyers est confirmée par Tupin, Françoise & Combaz (2005) qui citent également, à l'appui de leurs propres résultats, des enquêtes de l'INSEE. Ce point de vue est également conforté par Georger (2005). Il semble qu'une analyse analogue puisse être développée à propos du département créolophone de la Martinique comme le montrent Genelot, Negro & Peslages (2005). Ces chercheurs sont conduits à s'interroger sur la langue de première socialisation des enfants martiniquais enquêtés : en effet, tout porte à croire que le français est la langue de première socialisation de ces enfants plutôt que le créole. On peut se demander si un résultat identique ne pourrait pas être observé pour certains groupes d'enfants réunionnais.

A l'opposition diglossique entre le français et le créole relevée antérieurement, s'est substituée à la Réunion une analyse des pratiques langagières en termes de continuum. Cela est attesté principalement en milieu urbain, zone qui réunit une importante partie des habitants du territoire (Gay, 2003). Cette évolution ne signifie pas pour autant la disparition du créole mais indique

qu'un nouveau rapport s'est instauré entre lui et le français.

Une volonté d'aménagement du créole

Depuis les années 70, certaines sphères militantes ont souhaité que le créole soit doté d'une écriture, de grammaires et de dictionnaires comme le rappelle fort justement N. Bigot (2005). A. Gauvin (1977, p. 80 et suiv.) esquisse un programme pour un bilinguisme créole – français. Il rappelle, à cette occasion, la voie que devrait prendre l'aménagement de cette langue. Depuis 1977, diverses propositions d'écriture du créole ont vu le jour (N. Bigot, 2005). A. Gauvin, l'un des acteurs de la question de l'orthographe du réunionnais, esquisse d'ailleurs, en 2005, des propositions pour un compromis entre les diverses graphies existantes et prônées par différents groupes de militants. En dépit de la variation dialectale qui la caractérise, le créole réunionnais a été également doté d'une description grammaticale pour grand public, d'un manuel de grammaire, et de deux dictionnaires bilingues (français-créole). Alors que les analystes observent l'extension des parlars bilingues français-créole, en milieu urbain notamment, dans le même temps, on relève un regain de militantisme en faveur du créole : en 2006, la création de *Lofis la lang kreol la Réunion* (L'office de la langue créole de la Réunion) en fournit un excellent indice.

Une nouvelle conjoncture sociolinguistique

La situation linguistique de la Réunion présente un caractère évolutif et paradoxal. Alors que se développent des parlars bilingues français-créole, l'on constate un dynamisme des différents protagonistes de la question créole à la Réunion. L'institution scolaire, même, ne semble plus réticente à faire une place au créole. L'école peine pourtant à trouver la bonne formule d'emploi de ces langues.

L'école à la Réunion et le rapport créole / français

L'école coloniale et l'école de la départementalisation : la primauté au français

Jusqu'à la loi de départementalisation de 1946, l'école réunionnaise s'inscrit pleinement dans le projet colonial de l'Empire français (Vitale, 2005). Grâce à la monographie *L'école à l'île de la Réunion entre les deux guerres* de P. Fioux (1999), on dispose d'une étude fort détaillée du passage de ce programme colonial d'enseignement, qui étend de fait la scolarisation en français, aux perspectives qu'ouvre la départementalisation de 1946 en matière scolaire. Occupée à la diffusion de la langue nationale, l'école dans les D.O.M. créolophones n'est pas touchée par la Loi Deixonne de 1951 sur l'introduction des langues régionales à l'école. Les langues créoles n'acquièrent le droit d'être citées que dans les années 1990 (Larbaut & Tupin 2003 ; Durizot-Jno-Baptiste 1996 et 2003). Comme le note Chaudenson (1984, p. 130), la loi de juillet 1975, dite "réforme Haby", et la circulaire n° 76-123 du 29 mars 1976, la "circulaire Haby", qui encouragent l'enseignement des cultures locales restent lettre morte dans les D.O.M. Il en est de même de la circulaire du 21 juin 1982 sur l'enseignement des langues et cultures régionales (circulaire 82-261 dite Savary), et celle du 30 décembre 1983 (circulaire n°83-547), cela en dépit de déclarations favorables des autorités rectorales, notamment dans l'académie des Antilles-Guyanne. La loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion, qui encourage, en plusieurs de ses articles, des activités éducatives en matière de langues et de cultures régionales, ne semble pas non plus avoir exercé une influence immédiate dans ces territoires. Il faut attendre la fin des années 90, à la Réunion comme aux Antilles, pour que des initiatives soient prises en faveur du créole à l'école maternelle, sanctionnées par la loi 2000-1207 du 13 décembre 2000, loi d'orientation pour l'outre-mer, qui renforce les politiques en faveur des langues régionales, donc des langues créoles¹.

Des travaux sur l'école à la Réunion : un recensement de difficultés

En règle générale, les observateurs du système scolaire réunionnais mettent en relief son échec, ou du moins son efficacité limitée. Larbaut et Tupin (2003) analysent finement les difficultés d'évolution du collège à la Réunion et l'existence d'un fonctionnement bimodal où coexistent une élite et une cohorte d'élèves en difficulté. Ils relèvent également la grande hétérogénéité de la population scolarisée. Pourtant, Si Moussa et Tupin (1999) avaient montré qu'en dépit du fait que seulement 50 % des enfants d'une classe d'âge environ obtiennent le baccalauréat à la Réunion, donc moins qu'en métropole, le système scolaire réunionnais était, globalement, plus performant que le système de l'île Maurice voisine. J. Marimoutou (2005) consacre une longue étude aux difficultés des élèves du Cycle 2 du primaire à la Réunion et à leur performance aux évaluations nationales de CE2. Statistiques à l'appui, elle note que les élèves réunionnais réalisent de moins bonnes performances à cette épreuve que leurs homologues nationaux (53, 62% de réussite en 1994 et 58, 7% en 2003, avec des fluctuations entre ces deux dates). Cet auteur soutient que ces résultats ne pourront être améliorés que si une place est ménagée pour le créole à l'école.

A environ dix ans d'intervalle, P. Fioux (thèse soutenue en 1988, publiée en 1993) et M.-M. Dautriat-Bertucci (1995) conduisent des analyses des pratiques écrites des élèves réunionnais au collège pour dresser un constat identique à propos des difficultés de ces élèves en français. Ces études cliniques corroborent les données quantitatives sur les difficultés de réussite en français. Elles esquissent l'une et l'autre des pistes pour un enseignement en français langue seconde dans le système scolaire réunionnais.

L'on peut retenir de toutes ces recherches que l'école à la Réunion souffre d'une absence d'efficacité, supérieure à la moyenne nationale, qui pourrait être due à la non prise en compte du créole.

L'école, facteur de changement sociolinguistique

En dépit d'une situation linguistique évolutive, l'on s'accorde à dire que l'école réunionnaise accueille encore une forte proportion de locuteurs unilingues. Pour Fioux (1999), 79,3 % des élèves qui se présentent au Cycle 1 sont des créolophones unilingues, ce qui corrobore le chiffre de 60 % avancé par Chaudenson (1989). Ici surgit l'un des paradoxes de la situation réunionnaise, si l'on admet, à la suite de Prudent (2005), qu'en milieu urbain notamment, les locuteurs disposent d'un répertoire linguistique où se retrouvent le créole et le français dans leurs variations et le mélange ou interlecte créole-français ; il semble que cette compétence bilingue ne se développe que graduellement, d'où le nombre important d'unilingues en bas âge. Cela étant, ce nombre pourrait avoir été surévalué, notamment en milieu urbain.

L'école est partie prenante de la dynamique sociolinguistique que l'on observe à la Réunion. Lieu d'aboutissement des contradictions de la situation insulaire, elle est aussi actrice de ces évolutions. L'on ne saurait négliger cette dimension en formulant un éventuel scénario curriculaire.

Un regard d'ailleurs : l'école en Nouvelle-Calédonie et dans les Départements d'Outre-mer antillais

Pour bien comprendre les enjeux de l'école à la Réunion, il est intéressant de confronter le cas de ce D.O.M. créolophone, qui connaît, par certains côtés, une situation analogue à celle de la Guadeloupe et de la Martinique, à celles des collectivités océaniques, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, voire Wallis et Futuna.

Dans ces derniers territoires multilingues, la scolarisation dans les langues locales comme médium et matière d'enseignement, ne semble plus susciter d'interrogations. Cela tient évidemment aux différences de statuts juridiques et constitutionnels qui caractérisent ces collectivités qui jouissent d'une certaine autonomie politique et à la politique éducative linguistique qui est partiellement de leur ressort et qu'elles tentent de mettre en œuvre. Ajoutons que les langues en présence sont différentes du français, ce qui favorise une certaine autonomie des pra-

Nouvelle-Calédonie	La Réunion
Langue "première", locale, plus ou moins maîtrisée par les élèves et le milieu	Langue locale maîtrisée
Compétence relative du corps enseignant en langue locale mais existence des maîtres de langues et cultures kanak	Compétence relative du corps enseignant et créole et existence d'enseignants de langue et culture régionales
Enseignement des langues kanak et dans les langues kanak (5h en maternelle et 3h en primaire par semaine)	Accueil en créole et en français en maternelle Enseignement de langue et culture régionales

Tableau 1. Quelques différences entre la situation néo-calédonienne et la situation réunionnaise

tiques pédagogiques retenues pour ces langues par rapport à celles adoptées pour le français. Les recherches entreprises en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti par I. Nocus *et al.* (2007) pour vérifier l'impact d'un enseignement des langues autochtones à l'école maternelle sur l'appropriation du français au primaire montrent qu'un enseignement dans la langue locale ne porte pas préjudice à l'acquisition du français, notamment à l'appropriation du français en lecture. On pourrait même soutenir que l'enseignement en langue vernaculaire favorise l'appropriation du français, dans le cadre scolaire du moins. Outre l'intérêt d'un apport "identitaire" et patrimonial, un enseignement de la langue de première socialisation, même modeste, exerce des effets en retour sur l'appropriation du français, notamment au

Cours Préparatoire (Nocus *et al.*, 2007). Cela étant, les travaux en question portent sur des situations linguistiques et des langues différemment contrastées par rapport au couple créole-français. Il reste à démontrer que l'enseignement du créole produirait un effet analogue à celui de l'enseignement en langues kanak sur l'apprentissage du français.

Dans le cas des Départements d'outre-mer, à l'exception de la Guyane, la question d'un enseignement de la langue créole, voire d'un enseignement en créole est encore objet d'interrogation, voire de polémique. Dressant un bilan de l'échec scolaire aux Antilles, bilan qui pourrait être rapporté au cas réunionnais sans difficulté (Fioux, 1993, 1999, 2001), Giraud *et al.* (1992) rejettent à la fois l'introduction du créole à l'école, une créolisation de l'école donc, et l'exclusion de toute référence au créole. Ils justifient cette position par le fait que les rapports entre le français et le créole à l'école ne sont que le reflet de pratiques sociales qu'il conviendrait de modifier d'abord. Ils prônent donc une politique modérée de va-et-vient entre les deux langues plutôt qu'une introduction massive du créole à l'école.

Si l'on exclut l'option d'un enseignement du créole comme matière et l'instauration du créole comme premier médium d'enseignement dans le cadre d'une éducation bilingue – voir l'exemple néo-calédonien – il reste à imaginer d'autres voies pour la Réunion. Parmi celles qui se dessinent, on peut identifier celles-ci :

- laisser se réaliser en classe, en même temps, des échanges en créole et en français sans aucune intervention ;
- organiser des réflexions systématiques de confrontation entre les énoncés créoles et les énoncés français ;
- fonder l'enseignement du français sur une recherche des convergences lexicales, nombreuses, et grammaticales (dans le domaine de l'ordre des mots, par exemple) avec le créole.

Une proposition curriculaire

La question préalable est celle du degré d'aménagement des programmes nationaux que l'on souhaite pour la Réunion. Il est doré-

navant possible d'organiser une forme d'enseignement bilingue par immersion dans les conditions prévues par les textes réglementaires (arrêtés du 12 mai 2003 et du 5 juin 2003). On peut, au contraire, ménager au sein des trois cycles du primaire, comme au collège, une place pour le créole à côté du français sans rechercher une parité de statut ou une parité horaire. Il existe assurément des partisans d'un enseignement bilingue (créole-français), qui aurait cours de la maternelle au lycée. L'option bilingue suppose un aménagement du créole, déjà entamé mais qui demande à être complété. Intéressant d'un point de vue patrimonial et identitaire, ce choix pourrait s'avérer fructueux, notamment dans les isolats linguistiques (de moins en moins nombreux à la Réunion). Dans cette perspective bilingue, on irait également vers une alphabétisation et un développement des pratiques de lecture et d'écriture dans les deux langues concernées. L'on pourrait imaginer qu'existent, côte à côte, au sein de l'académie de la Réunion, un réseau scolaire bilingue et un réseau où le créole dispose d'une place reconnue à l'école sans être à égalité avec le français. Dans ce qui suit, on s'intéressera à l'aménagement de l'enseignement du français et du créole plutôt qu'à l'option bilingue.

Il convient de distinguer, dans le cadre d'un simple aménagement des programmes nationaux, le rôle que l'on doit réserver au créole à l'école maternelle et dans la phase de la scolarisation obligatoire, à l'école élémentaire et au collège. Chaudenson (2006 et 2007), tout comme Wharton (2005), suggère que l'on tire profit, dans l'enseignement du français en contexte réunionnais, de la proximité linguistique (phonétique, lexicale, syntaxique et sémantique) entre le créole et le français. On peut noter, et les divers analystes de la situation de l'enseignement du français à la Réunion n'ont pas manqué de le souligner, que cette proximité est précisément source de confusions et d'erreurs. Cette tendance est renforcée par le développement des interlectes français-créole. L'on doit bien évidemment en tenir compte.

Pour l'accueil en maternelle, et en dépit des critiques de Chaudenson, il me semble que les exercices relevés par Fioux & Marimoutou (2001) vont dans le bon sens. Dans *Apprendre à*

comuniquer en maternelle. Du geste à l'expression verbale, Fioux et al. abordent toutes les activités à mettre en œuvre pour l'accueil des enfants en petite et moyenne sections de maternelle et dans le cadre du Cycle 1 de l'école. Les activités proposées aux maîtres vont des comptines créoles à réciter (les "sirandanes") au théâtre d'ombres où les deux langues sont acceptées. Ces propositions pédagogiques peuvent être amplifiées pour devenir la règle de toutes les maternelles de l'île.

Pour le Cycle 2 du primaire, le projet *Detak bann lang* (Ouvrir (la porte) des langues) (Marimoutou, 2004) offre d'excellentes pistes pédagogiques pour associer le créole et le français, notamment dans le domaine de l'observation réfléchie des langues, en incitant les élèves à acquérir un regard comparatif et réflexif sur les deux langues en présence. Dans les différents cycles du primaire, dans le cadre des activités orales, en lecture et en écriture comme pour les activités réflexives, une place plus importante pourrait être faite aux comparaisons entre le créole et le français.

L'extension de la pratique du français à la Réunion s'est accompagnée du développement d'un phénomène d'insécurité linguistique en français. Comme l'ont montré les travaux des sociolinguistes, le locuteur réunionnais se sent mis en danger socialement lors de la pratique du français, dont il ne s'estime pas un locuteur légitime, mais également à l'occasion de la pratique du créole et surtout du mélange français - créole, de l'interlecte français - créole (Brétegnier, 1996). Dans un contexte d'insécurité linguistique, on peut imaginer également des activités réflexives qui viseraient à modifier les représentations langagières des élèves réunionnais en ce qui concerne les deux langues en présence. Un travail contrastif, sur les plans phonique, grammatical et lexical, permettrait de développer la conscience métalinguistique des enfants engagés dans un processus de bilinguisme.

Le scénario curriculaire qu'il est possible d'imaginer pour la Réunion est que les programmes nationaux des trois cycles du primaire, comme de la discipline "français" au collège, soient modifiés pour que dans les activités d'oral, de lecture, d'écriture et de grammaire,

une place soit faite au créole. La contrastivité linguistique et l'alternance des langues pourraient être les pivots de cette nouvelle démarche. Il ne faudrait pas hésiter à autoriser l'écrit créole en classe de français.

Conclusion

On a tenté, au long de ce texte, de tenir compte de l'évolution sociolinguistique de la Réunion qui voit émerger des pratiques langagières interlectales, principalement en milieu urbain. Le développement de parlars bilingues à la Réunion ne remet pas en cause la pratique du créole en tant que tel mais fait apparaître une situation mouvante, au fil des interactions, entre ces deux langues. L'évolution sociolinguistique de la Réunion dans la dernière période est certainement due, pour partie, à l'extension de la scolarisation en français. Même si l'école réunionnaise affrontée à une situation spécifique réussit moins bien que celle de la France métropolitaine, elle semble avoir atteint un certain succès dans la diffusion du français, tout particulièrement en milieu urbain.

Les différents textes réglementaires de l'Education Nationale autorisent une immersion en créole dès la maternelle. L'on pourrait imaginer un scénario curriculaire, souhaité par A. Gauvin (1977, 2005) par exemple, de bilinguisme intégré, comme en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie. Cependant la proximité des langues en présence et l'évolution sociolinguistique réunionnaise plaident pour une démarche d'enseignement différente. Une pédagogie de la convergence pourrait déterminer, dans le cadre des programmes de français pour l'école et le collège, des exercices contrastifs et des activités métalinguistiques. L'idée d'un scénario curriculaire où l'on commencerait par un horaire important en créole en maternelle et qui demeurerait conséquent au long des trois cycles du primaire à la manière de la Nouvelle-Calédonie n'est sans doute pas la solution que l'on doit prôner à l'échelle de l'académie. La proximité des langues en présence et l'évolution de la situation sociolinguistique réunionnaise, du moins en milieu urbain, n'encouragent pas une telle solution. Cependant, ce scénario pourrait s'appliquer dans les zones créolophones

monolingues.

Il convient d'inscrire résolument la didactique du français à la Réunion dans une démarche d'appui sur le créole. Il faut développer les tâches pédagogiques dans ce sens, tolérer les pratiques bilingues en classe (Simonin, 1987), et sans doute même développer une forme d'alphabetisation en créole.

- 1 Il convient de souligner cependant l'action de G. Calmy, Inspectrice des écoles maternelles à partir de 1974, qui intègre la réalité créolophone à ses analyses (cf. C. Boyer, 1990).

Références

- Bigot, N. (2005). Le créole écrit, le créole à l'école. In L.-F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (Dir.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 113-122). Berne : Peter Lang.
- Boyer, C. (1990). *L'enfant réunionnais à l'école maternelle*. Saint-Denis (la Réunion) : Editions du Tramail.
- Brétegnier, A. (1996). L'insécurité linguistique. In D. de Robillard & M. Beniamino, *Le français dans l'espace francophone*, Tome 2, (pp. 903-923). Paris : Champion.
- Cellier, P. (1997). Français-créole : École. In M.-C. Hazaël-Massieux & D. de Robillard (Dir.), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation* (pp. 411-424). Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, R. (1974). *Le lexique du parler créole de la Réunion*, 2 volumes. Paris : Champion.
- Chaudenson, R. & Carayol, M. (1979). Essai d'analyse implicationnelle du continuum linguistique français-créole. In G. Manessy & P. Wald (Eds.), *Plurilinguisme* (pp. 129-172). Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, R. (1984). Vers une politique linguistique et culturelle dans les DOM français. *Etudes créoles*, 7, 126-141.
- Chaudenson, R. (1989). *Créoles et enseignement du français*. Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, R. (1999). Conclusion. In Travaux du dispositif de recherche action de l'Académie de la Réunion, *Apprendre à communiquer en maternelle : une observation des pratiques en petite section de maternelle à la Réunion* (pp. 221-227). Sainte-Clothilde (la Réunion) : Nouvelle imprimerie dionysienne.
- Chaudenson, R. (2006). Compte rendu de l'ouvrage de Lambert-Felix Prudent, Frédéric Tupin & Sylvie Wharton (Eds.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*. Peter Lang, 2005. *Etudes Créoles*, 28, 227-242.
- Chaudenson, R. (2007). Vers une didactique spécifique du français en milieu créolophone. In R. Chaudenson (Dir.), *Français et créoles : du partenariat à des didactiques adaptées* (pp. 47-90). Paris : L'Harmattan.
- Durizot Jno-Baptiste, P. (1996). L'évolution de la question créole à l'école en Guadeloupe. In A. Yacou (Dir.), *Créoles de la Caraïbe* (pp. 71-77). Paris : Karthala.
- Durizot Jno-Baptiste, P. (2003). L'école en Guadeloupe : état des lieux. In F. Tupin (Dir.), *École et éducation. Univers créoles 3* (pp. 25-42). Paris : Ed. Economica.
- Dautriat-Bertucci, M.M. (1995). *Contribution à une étude des dysfonctionnements linguistiques chez les élèves créoles de la Réunion*. Thèse de doctorat de linguistique (Dir. Alain Coïanniz), Université de Montpellier 3, Montpellier.
- Ferguson, C. (1959). *Diglossia*. *Word* 15, 325-340.
- Fioux, P. (1993). *Enseigner le français à la Réunion...* Saint-Denis : Editions du Tramail.
- Fioux, P. (1999). *L'école à la Réunion entre les deux guerres*. Paris : Editions Karthala.

- Fioux, P. (Ed.) (2001). *Des langues de la maison aux langues de l'école en milieu plurilingue*. Paris : Karthala.
- Fioux, P. & Marimoutou, J. (2001). L'oral l'école maternelle. Les enjeux de la petite enfance : expériences de l'école réunionnaise ..., *Études créoles*, 24, 131-148.
- Gauvin, A. (1977). *Du créole opprimé au créole libéré*. Paris : L'Harmattan.
- Gauvin, A. (2005). Les indispensables compromis. Notes sur l'écriture du créole réunionnais. In L.-F. Prudent, F. Tupin & S. Wharton (Dir.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 123-142). Berne : Peter Lang.
- Gay, J.-Ch. (2003). *L'outre-mer français. Un espace singulier*. Paris : Belin.
- Georger, F. (2005). Le réunionnais au secours du français et du créole à l'école. *Études créoles*, 28, 2, 119-146.
- Genelot, S., Negro, I. & Peslages, D. (2005). Compétences bilingues français / créole chez des enfants de 5 ans en contexte martiniquais. *Études créoles*, 28, 2, 41-66.
- Giraud, M., Gani, L. & Manesse, D. (1992). *L'école aux Antilles. Langues et échec scolaire*. Paris : Karthala.
- Larbaut, Chr. & Tupin, F. (2003). L'école à l'île de la Réunion : état des lieux. In F. Tupin (Dir.), *Ecole et éducation. Univers créoles 3* (pp. 3-24). Paris : Ed. Economica.
- Marimoutou, J. (2004). Didactique contact, Detak bann lang. *Communication à la 7^{ème} Table Ronde du L.C.F-UMR8143 CNRS / Université de la Réunion "Situations scolaires plurilingues : regards sociolinguistiques, modèles et interventions"*, Février 2004.
- Marimoutou, J. (2005). *Contacts de langues dans la production d'écrits d'élèves réunionnais aux évaluations nationales de CE2*. Mémoire de lettres modernes (Dir. L.-F. Prudent), Université de la Réunion, Réunion.
- Nocus, I., Florin, A., Guimard, Ph., Vernaudeau, J. (2007). Effets d'un enseignement en langue kanak sur les compétences oral / écrit en français au cycle 2 en Nouvelle-Calédonie. *Bulletin de Psychologie*. 60 (5), 491, 471-488.
- Prudent, L.-F. (2005). Interlecte et pédagogie de la variation en pays créoles. In L.-F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (dirs.). *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 359-378). Berne : Peter Lang.
- Si Moussa, A., Tupin, F., (1999). Les systèmes éducatifs à la Réunion et à l'île Maurice : quelle efficacité sociale ? *Revue française de pédagogie*, 133, 75-86.
- Simonin, J. (1987). Aperçus de récits de pratiques enseignantes à la Réunion. In B. Py, R. Jeanneret (dirs.). *Minorisation linguistique et interaction* (pp. 81-88). Genève : Droz.
- Simonin, J., Wolff, E. (2005). Familles et école à la Réunion. Rétrospectives. In L.-F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (dirs.). *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 37-50). Berne : Peter Lang.
- Souprayen-Cavery, L. (2005). Contacts de langues à la Réunion. Un voyage à travers la traduction français / créole. In L.-F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (dirs.). *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 99-110). Berne : Peter Lang.
- Tupin, F., Françoise, C., Combaz, G. (2005). Enseignants en milieu créolophone : des représentations aux modes d'intervention. In L.-F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton (dirs.). *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles* (pp. 51-98). Berne : Peter Lang.

Vitale, P. (2005). Le cas exemplaire du CAPES créole(s) pour la sociologie des curricula. In N. Ramognino, Vergès, P. (dirs.). *Le français d'hier et d'aujourd'hui. Politiques de la langue et apprentissages scolaires* (pp.171-188). Aix-en-Provence : Publications Université de Provence.

Wharton, S. 2005. Pour développer la compétence varilingue en situations interlectales : une didactique intégrée des langues. *Études créoles*, 28, 2, 147-180.

Faire Savoirs

Sciences humaines et sociales en région PACA

n° 7 - juillet 2008



L'île de la Réunion : regards contemporains

Coordination : Philippe Vitale

thèses

Lionel Dany

La drogue et le cannabis : approche psychosociale

Laurence Nicolas

Beauduc : l'utopie des gratte-plage

lecture

Philippe Langevin & Jean-Claude Juan

Marseille, une métropole entre Europe et Méditerranée